Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Eaux brutes	
	1.5.1		
	1.5.2		
	1.6.	Eaux traitées.	
	1.6.1		
	1.6.2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	1.6.3		
	1.6.4		
	1.6.5		
	1.6.6		
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	12
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	14
	2.3.	Recettes	16
3.	Indic	ateurs de performance	17
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.1. 3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.2. 3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1	±	
	3.3.2	1 ()	
	3.3.3	1 /	
	3.3.4		
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur! Sign	
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) Erreur! Signet non c	
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) Erreur! Signet non de la dette de la collectivité (P154.2)	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) Erreur! Signet non de l'année précédente (P154.0) Erreur!	
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1) Erreur! Signet non de la company de	
4.	Finar	ncement des investissements	23
4	4.1.	Branchements en plomb	23
	4.2.	Montants financiers	
4	4.3.	État de la dette du service	
4	4.4.	Amortissements	
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	-
	-	ances environnementales du service	24
-	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérant	
		dernier exercice	
5.	Actic	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

	1.1. Présentation du te	rritoire d	desservi						
Le	service est géré au niveau □ comm ☑ interc	unal ommunal							
•	Nom de la collectivité : Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)								
•	Nom de l'entité de gestion : eau po	otable							
•	Caractéristiques (commune, EPCI	et type, etc.) : Communaut	é de communes					
•	Compétences liées au service :								
			Oui	Non					
	Production		$\overline{\checkmark}$						
	Protection de l'ouv prélèvement ⁽¹⁾	rage de							
	Traitement (1)								
	Transfert		\square						
	Stockage (1)								
	Distribution								
	(1) A compléter								
•	Territoire desservi (communes adh Marie-Galante, Grand-Bourg, Sain		ervice, secteurs	s et hameaux desse	rvis, etc.) : Capesterre-de-				
•	Existence d'une CCSPL	☐ Oui	i		☑ Non				
• au	Existence d'un schéma de distribusens de l'article L2224-7-1 du CGC		i, date d'approl	oation*:					
•	Existence d'un règlement de service	ce 🗌 Ou	i, date d'approl	oation*:	. Non				
•	Existence d'un schéma directeur	□ Ou	i, date d'approl	oation*:	. Non				
	1.2. Mode de gestion d Service est exploité en ☑□ Déléga			e					

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

Nom du prestataire : KARUKER'O

• Date de début de contrat :

• Date de fin de contrat initial :

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022

• Nombre d'avenants et nature des avenants :

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 10 993 habitants au 31/12/2021 (10 993 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 313 abonnés au 31/12/2021 (6 281 au 31/12/2020).

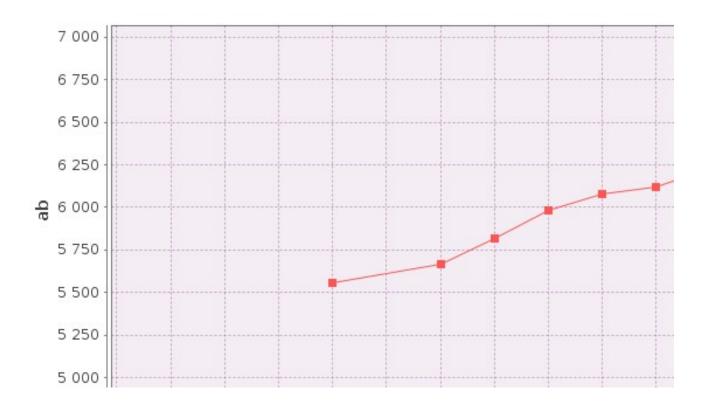
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Capesterre-de-Marie- Galante					
Grand-Bourg					
Saint-Louis					
Total	6 281			6 313	0,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 26,34 abonnés/km au 31/12/2021 (26,2 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,74 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,75 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 88,67 m³/abonné au 31/12/2021. (87,62 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

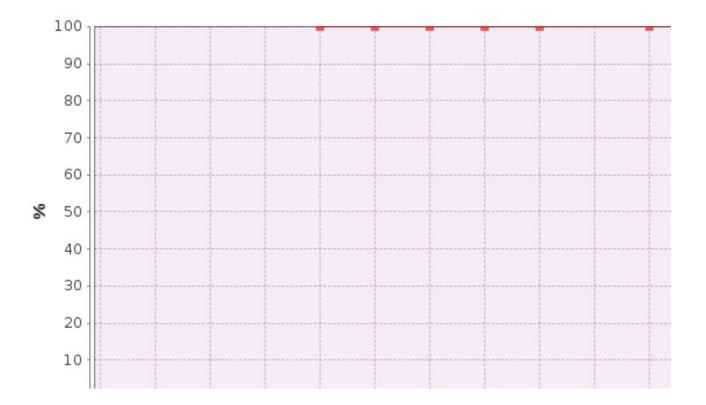


Le service public d'eau potable prélève 966 081 m³ pour l'exercice 2021 (1 111 492 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Forage d'Etang Noir (n°GdEG 40405)			273 040	312 589	14,5%
Forage de de Mouessant (n°GdEG 40205)			345 464	282 178	-18,3%
Forage de Source SAint Louis n°2 (n°GdEG 40105)			139 171	116 507	-16,3%
Forage de Balisier (n°GdEG 40255)			178 060	169 751	-4,7%
Forage de Calebassier (n°GdEG 40305)			83 765	0	-100%
Forage de Source Saint -Louis n°1 (n°GdEG 40255)			36 236	40 729	12,4%
Forage de Rabi (n°GdEG 40155)			55 756	44 327	-20,5%
Total			1 111 492	966 081	-13,1%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

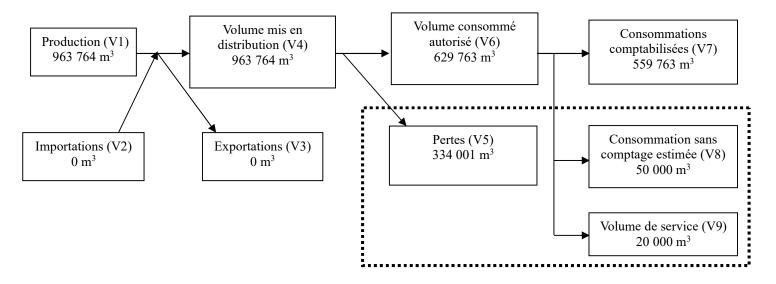


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production

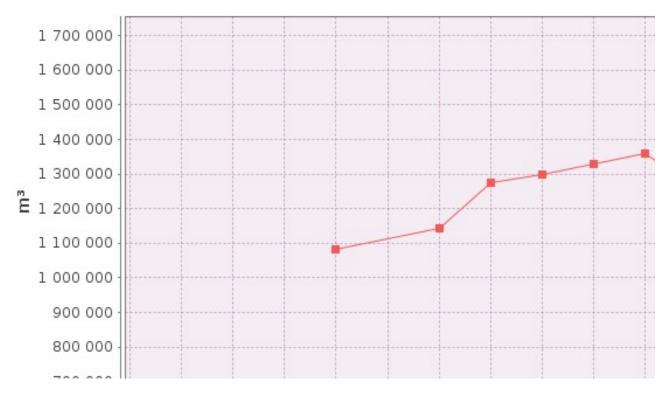


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Forage d'Etang Noir (n°GdEG 40405)		311 550	%	60
Forage de de Mouessant (n°GdEG 40205)		283 193	%	60
Forage de Source SAint Louis n°2 (n°GdEG 40105)		106 204	%	60
Forage de Balisier (n°GdEG 40255)		158 005	%	60
Forage de Calebassier (n°GdEG 40305)		0	%	60
Forage de Source Saint -Louis n°1 (n°GdEG 40255)		57 187	%	60
Forage de Rabi (n°GdEG 40155)		47 625	%	60
Total du volume produit (V1)	1 175 487	963 764	-18%	60



1.6.3. Achats d'eaux traitées

1.0.5.

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	%	0

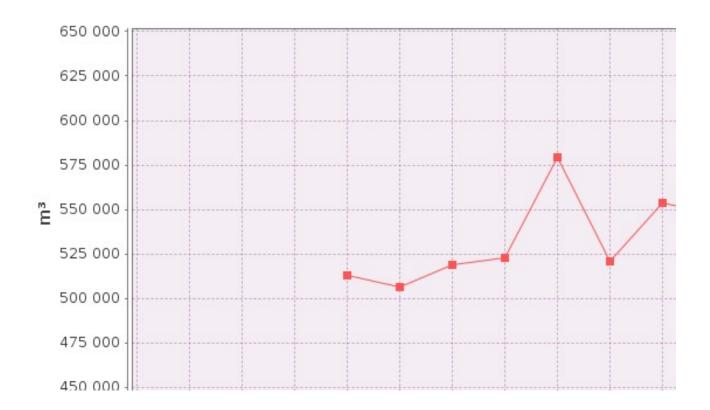
Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	550 363	559 763	1,7%
Abonnés non domestiques	0		%
Total vendu aux abonnés (V7)	550 363	559 763	1,7%
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	50 000	50 000	0%
Volume de service (V9)	20 000	20 000	0%

1.6.6.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	620 363	629 763	1,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 239,7 kilomètres au 31/12/2021 (239,7 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux $01/01/2021$ et $01/01/202$	22 sont les suivants :
Frais d'accès au service :	€ au 01/01/2021
	€ au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
	Part de la collec	ctivité	
Part fixe (€ HT/ar	n)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	21,26 €	21,26 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN		
Part proportionne	lle (€ HT/m³)		
	Prix au m³ de 0 à 80 m³	0,5 €/m³	0,5 €/m³
	Prix au m³ de 81 à 100 m³	0,5 €/m³	0,5 €/m³
	Prix au m³ de 101 à 200 m³	0,66 €/m³	0,66 €/m³
	Prix au m³ de 201 à 500 m³	0,66 €/m³	0,66 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 500 m³	0,66 €/m³	0,66 €/m³
Autre :		€	€
	Part du déléga	taire	
Part fixe (€ HT/ar	n)		
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	97,88 €	102,47 €
Part proportionne	lle (€ HT/m³)		
	Prix au m³ de 0 à 80 m³	1,454 €/m³	1,523 €/m³
	Prix au m³ de 81 à 100 m³	1,904 €/m³	1,994 €/m³
	Prix au m³ de 101 à 200 m³	1,904 €/m³	1,994 €/m³
	Prix au m³ de 201 à 500 m³	2,77 €/m³	2,9 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 500 m³	2,92 €/m³	3,057 €/m³
·	Taxes et redev	ances	
Taxes			
Ta	aux de TVA ⁽²⁾	2,1 %	2,1 %
Redevances	,		
	rélèvement sur la ressource en eau (Agence de eau)	0,08 €/m³	0,08 €/m³
Po	ollution domestique (Agence de l'Eau)	0,5 €/m ³	0,5 €/m3
V	NF Prélèvement	€/m³	€/m³
A	utre :	0,0382 €/m³	0,0382 €/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements (2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

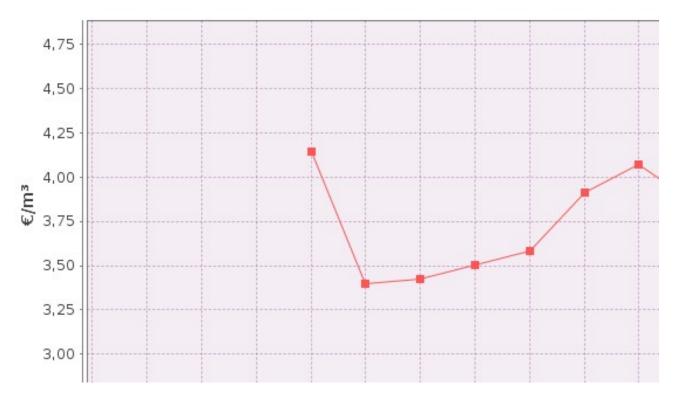
Le:	s délibérations fix	ant les dif	férents tarifs et prestations aux abo	onnés pour l'exercice sont les suivantes :
	Délibération du	//	effective à compter du//	fixant les tarifs du service d'eau potable
	Délibération du	//	effective à compter du//	fixant les frais d'accès au service
	Délibération du	/_/	effective à compter du/_/_	fixant
>	Délibération du	/ /	effective à compter du //	fixant

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	21,26	21,26	0%		
Part proportionnelle	63,20	63,20	0%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	84,46	84,46	0%		
Part du délégataire <i>(e</i> t	n cas de délégation de s	ervice public)			
Part fixe annuelle	97,88	102,47	4,7%		
Part proportionnelle	192,48	201,60	4,7%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	290,36	304,07	4,7%		
Tax	xes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,60	9,60	0%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	60,00	60,00	0%		
VNF Prélèvement :			%		
Autre :	4,58	4,58	0%		
TVA	9,43	9,72	3%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	83,61	83,80	0,2%		
Total	458,43	472,33	3%		
Prix TTC au m³	3,82	3,94	3,1%		



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Capesterre-de-Marie-Galante		
Grand-Bourg		
Saint-Louis		

Les volumes consommés sont rele	evés avec ur	ne fréquence :
	1 8	annuelle
	1 5	semestrielle
	ı t	trimestrielle
	1	quadrimestrielle
La facturation est effectuée avec u	une fréquenc	ce :
	1 .	annuelle
	1 5	semestrielle
	ı t	trimestrielle
	1	quadrimestrielle
Les volumes facturés au titre de l'	'année 2021	sont dem 3 /an (m 3 /an en 2020).
1 1		depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de ion du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 2 006 028 € (1 899 913 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	58	0	67	0
Paramètres physico-chimiques	58	4	67	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

taux de conformité =
$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés - nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93,1%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

			points
	nombre de points	Valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	57,8%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	_	70

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

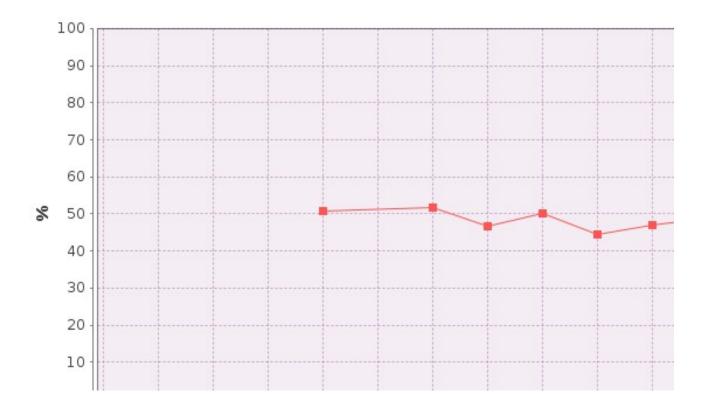
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	52,8 %	65,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	7,09	7,2
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	46,8 %	%



. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,6 m³/j/km (7,1 en 2020).

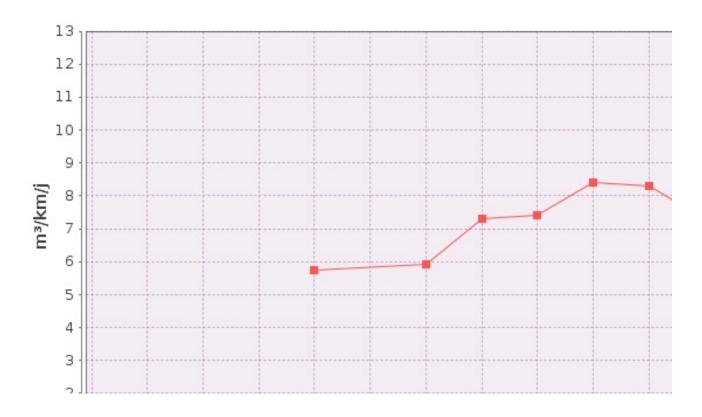
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 3,8 m³/j/km (6,3 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 1,96 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,16% (0,22 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier		
exercice budgétaire		
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en ϵ)		56 757,15	15 643,59
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de _____ \in (_____ \in en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé
36 465,43 € ont été abandonnés et/or	u versés à un fonds de solidarité, soit 0,0651 €/m³ pour l'année 2021
$(0,2421 \ \text{€/m}^3 \ \text{en } 2020).$	

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 993	10 993
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3,82	3,94
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,1%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70	70
P104.3	Rendement du réseau de distribution	52,8%	65,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	7,1	4,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	6,3	3,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,22%	0,16%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,2421	0,0651